

Attribution de temps

Les sociétés d'État devraient être obligées de rendre des comptes sur tout l'argent public qu'elles dépensent et pas seulement sur les crédits votés par le Parlement. La responsabilité financière des sociétés d'État devrait également être engagée lorsqu'elles dépensent de l'argent pour lequel le Parlement pourrait devenir responsable.

Dans le cas de Canadair, nous savons que beaucoup d'argent a été dépensé et que la société s'est considérablement endettée. Bien que cela se soit produit par des voies détournées, le Parlement est devenu responsable de cet argent. Canadair avait reçu des lettres d'accord et avait le pouvoir d'emprunter sans l'approbation du Parlement. Le projet de loi ne prévoit rien pour éviter une telle éventualité et par conséquent ne garantit pas la responsabilité financière des sociétés.

Comme le député précédent l'indiquait, nous savons également que le gouvernement s'inquiète soudainement de ce projet de loi parce qu'il exploite illégalement une société de portefeuille. La CDIC est une société qui fonctionne dans l'illégalité depuis bientôt un an. Ce holding confie la surveillance et la responsabilité d'un certain nombre de sociétés d'État à une personne ou à un groupe donnés.

On aurait cru que, désireux de présenter à la Chambre des communes un projet de loi sur la responsabilité financière, le gouvernement se serait inspiré du meilleur modèle qui soit pour son nouveau holding afin de montrer qu'il a la volonté politique de contrôler ces sociétés et de nous en rendre compte. Au lieu de cela, le sénateur de l'autre endroit nous demande de renflouer Canadair en payant ses dettes, et de lui faire confiance. Ce n'est pas de cette façon que l'on assure la responsabilité financière. Il faudrait que l'on nous inspire confiance, ce que le gouvernement a pour sa part négligé de faire tant à la Chambre qu'au pays en général. Je ne crois pas que l'exemple donné par le gouvernement nous incite, nous les députés de la Chambre des communes, les représentants élus du peuple canadien, à ressentir le genre de confiance qu'il faudrait pour que nous consentions à l'adoption de ce projet de loi sans nous y opposer le moins possible.

• (1540)

Avant que la mesure ne soit adoptée, monsieur le Président, il conviendrait d'examiner à fond ces facteurs de responsabilité financière. Quand le vérificateur général a déclaré que, d'après lui, le Parlement du Canada devrait rendre compte à l'ensemble des contribuables de la façon dont il dépense leur argent, il aurait pu ajouter, mais il l'a peut-être fait, et aussi des sommes consenties aux sociétés d'État. Hier encore, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), a signalé à la Chambre un nouvel aspect de la responsabilité financière qu'il faudrait examiner aussi à mon avis. Puisqu'il est question de rendre des comptes, pourquoi ne nous parle-t-on pas des dégrèvements fiscaux que le gouvernement accorde aux grandes entreprises? Nous devrions peut-être exiger des comptes.

Le ministre, qui est présent aujourd'hui, ne devrait sans doute pas se limiter aux obligations des sociétés d'État. Nous donnons pas mal d'argent sous forme de subventions à de grosses entreprises. Ont-elles pour autant des comptes à nous rendre? Pourquoi ne les tenons-nous pas responsables financièrement au même titre que les sociétés d'État? Nous avons besoin d'un texte de loi beaucoup plus énergique qui irait au-delà des apparences. Il faut que nous demandions des comptes à l'égard

de la moindre somme venant des contribuables, quelle que soit la façon dont elle a été dépensée.

La question de la responsabilité financière, même celle des ministères fédéraux, doit être étudiée de près. Ce qu'il faudrait, en réalité, ce serait d'établir de vraies bonnes prévisions de dépenses de nos recettes fiscales, qu'il s'agisse des crédits que nous attribuons aux ministères et aux sociétés d'État ou de l'aide que nous consentons aux grosses sociétés. Voilà quelle sorte de responsabilité financière devrait nous intéresser, monsieur le Président. Nous aurions besoin de beaucoup plus de temps pour la définir et ce n'est pas en fixant un terme au débat sur ce projet de loi que nous y parviendrons.

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots cet après-midi sur la motion prévoyant, en vertu des dispositions de l'article 82 du Règlement, de mettre enfin un terme au débat sur le projet de loi C-24 que la Chambre étudie depuis déjà quelques semaines. Quand on pense que la Chambre des communes de Londres n'a mis que deux jours pour adopter le projet de loi prévoyant l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun européen, il est ridicule de penser que nous avons consacré six jours à l'étude de cette mesure en deuxième lecture alors que le gros du travail devra se faire au comité; nous n'allons pas nous éterniser sur ce projet de loi quand tous les principaux arguments ont été invoqués. Le débat a déjà duré 21 heures et demie et 85 députés ont pris la parole: cinq de ce côté-ci, 14 du Nouveau parti démocratique et 66 de l'opposition officielle. On a peine à croire que quoi que ce soit de neuf pourrait être ajouté à cette étape. C'est pourquoi il est sage de proposer la clôture à l'étape de la deuxième lecture après une autre journée de débat et d'étude, en vue de pouvoir prendre enfin une décision.

Il est évident que la Chambre doit tenir un débat. C'est la raison d'être de notre institution. Mais après une période raisonnable, il faut bien prendre une décision. Je croyais que nous passerions au vote lundi après-midi, mais quand l'opposition présente une motion proposant le renvoi à six mois alors que 50 ou 60 députés se sont déjà prononcés, il est clair que le but n'est pas d'alimenter le débat, mais bien de faire de l'obstruction. Nos vis-à-vis veulent empêcher l'adoption de cette mesure, et ils sont prêts à recourir à n'importe quelle tactique pour y parvenir.

Il est intéressant de relire le *hansard* du 9 décembre 1982. Ce jour-là, le chef de l'opposition de l'époque, le député de Yellowhead (M. Clark), avait proposé une motion réclamant l'adoption de cette mesure. Voici le texte de cette motion:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir laissé délibérément proliférer les sociétés de la Couronne comptables au gouvernement plutôt qu'au Parlement et aux contribuables qui, pour citer le vérificateur général, «peuvent à juste titre se dire les principaux actionnaires de ces entités», et qu'elle donne ordre au gouvernement de présenter sur-le-champ un bill à peu près identique au bill C-27 du 31^e Parlement afin de rendre ces sociétés proprement comptables à la population.

C'est ce que nous avons fait, monsieur le Président. En fait, le projet de loi à l'étude est beaucoup plus étoffé que le bill C-27. Aujourd'hui, près d'un an et demi après la présentation de cette motion, que se passe-t-il? Le débat sur cette même mesure donne lieu à un verbiage futile, sans qu'aucune décision ne soit prise.